

1.6. Comportement, sécurité au travail, tenue

Les comportements et tenues vestimentaires sont adaptés au contexte scolaire ou professionnel, au respect mutuel des personnes et doivent répondre aux impératifs sécuritaires.

L'école veille à la sécurité des activités des élèves et ne tolère pas :

- les habits de travail amples ou déchirés.
- · les chaussures glissantes ou en mauvais état,
- · les cheveux longs non retenus.

Le port des lunettes de protection est obligatoire pour tous les travaux pouvant provoquer des blessures aux yeux. Les élèves portant des lunettes médicales doivent obligatoirement utiliser une protection couvrant les lunettes médicales, car elles ne sont pas considérées comme des lunettes de protection.

Selon la profession ou l'activité, le port de l'habit de travail peut être obligatoire. Durant les cours théoriques, la tenue doit être décente : épaules, nombril et reins sont couverts, les vêtements ne remontent pas plus haut que les genoux.

Pour des raisons d'hygiène, les élèves se rendent au restaurant pour le repas de midi avec des habits propres.

1.7. Elève malade en classe

Un·e élève malade en classe s'annonce à l'enseignant·e.

Soit l'élève (mineur e ou majeur e) rentre à son domicile, en principe en transport public.

Soit l'école peut atteindre les parents et convenir d'un mode de retour à domicile.

Si l'infirmière est présente, elle le prend en charge.

1.8. Suivi de l'élève

Le suivi de l'élève, absences, arrivées tardives, remarques, sanctions, aménagements, etc. est consigné dans un logiciel informatique.

Tous les éléments du dossier sont accessibles à l'élève par l'intermédiaire de la maitresse ou du maître de classe.

1.9. Frais professionnels

Pour les élèves (sauf pour la MP-TASV post-CFC et les formations duales), l'ETML rembourse une somme forfaitaire de 80 fr. par mois pour chaque apprenti·e ou préapprenti·e. Le versement est effectué deux fois par année, en juillet et en décembre y compris pour les élèves qui quittent l'école en cours d'année.

1.10. Restaurant

Un restaurant est à disposition. Il offre chaque jour plusieurs menus plus équilibrés que les pique-niques vendus par les commerces des alentours. Le tarif d'un forfait menu est de 9 fr.

Le paiement peut être effectué par carte bancaire, postfinance, Twint ou en cash.

Des micro-ondes sont à disposition au coin pique-nique.